

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU 29 AVRIL 2021**  
-----

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SOLRE-LE-CHATEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur DEHEN Patrick, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents et représentés : 17

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021

**PRESENTS** : Patrick **DEHEN**, Maire, Serge **GUNST**, Evelyne **MAREAUX**, Philippe **BODIN**, Delphine **LECLERCQ**, Sébastien **RAIMAND**, Adjoints, Céline **DALIBARD-GODART**, Franck **CANAPLE**, Conseillers délégués, Claudine **COLLET**, France **DARRAS**, Franck **DECAMPS**, Stéphanie **GODEBILLE**, Denise **BUISSE**, Chloé **TROUILLIEZ**, Christian **BINOIT**, Bertrand **LAPOUILLE**

**EXCUSES** : Frédéric **GARIN**, Alexandra **CARTON**

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Hugo **TAVIAUX** (procuration donnée à M Patrick DEHEN)

**SECRETARE DE SEANCE** : Chloé **TROUILLIEZ**

## **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/2021**

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 25/03/2021 est approuvé à l'unanimité et mis à la signature des conseillers présents à cette séance.

## **VIREMENT DE CREDITS**

2021.04.32

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
1328 Subvention d'équipement	1328	3 000.00		
Prog 93139 Chemins divers	2152	-3 000.00		
Réseaux d'adduction d'eau			281531	-800.00
Prog 93135 Bâtiments divers Autres réseaux			21531	800.00
Dotation aux amortissements	6811	-800.00		
Autres réseaux	21538	800.00		

Après avoir délibéré, l'assemblée autorise Monsieur le Maire à effectuer les modifications proposées.

## **FORMATION DE LA LISTE DU JURY CRIMINEL POUR L'ANNEE 2022**

Par tirage au sort, à partir de la liste générale des électeurs, il a été dressé la liste préparatoire des jurés à siéger aux assises pour l'année 2022.

Ont été désignés :

- Monsieur Stéphane SOCHA
- Madame Claudine VERCRUYSSSE
- Madame Hélène DUCROCQ

## **TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ORGANISATION DES MOBILITES » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU COEUR DE L'AVESNOIS**

2021.04.33

Vu l'article 8 III de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités modifiée,  
Vu l'article L 1231-1 et suivants du code des transports,  
Vu l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la communauté de communes du cœur de l'Avesnois,  
Vu les échanges entre la communauté de communes et les communes membres,

Vu la notification de la délibération de la communauté de communes approuvant le transfert de la compétence « organisation des mobilités » à la communauté de communes du cœur de l'Avesnois,

Considérant que lorsque les communes membres d'une communauté de communes n'ont pas transféré à cette dernière la compétence d'organisation de la mobilité à la date de promulgation de la loi d'orientation des mobilités de 2019, l'organe délibérant de la communauté de communes et les conseils municipaux de ses communes membres se prononcent sur un tel transfert dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la délibération de l'organe délibérant de la communauté de communes intervient avant le 31 mars 2021,

Considérant que la délibération de la communauté doit être notifiée à l'ensemble des communes membres qui doivent se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification. Passé ce délai, l'avis est réputé favorable,

Considérant que le transfert est décidé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des communes membres dans les conditions de majorité qualifiée et prend effet au plus tard au 1<sup>er</sup> juillet 2021. Le transfert de compétence, prononcé par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés,

Considérant que qu'à défaut de transfert à la communauté de communes du cœur de l'Avesnois, au 1<sup>er</sup> juillet 2021, la région exerce de droit, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, l'ensemble des attributions relevant de cette compétence sur le territoire de la communauté de communes où le transfert prévu au III de l'article 8 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités n'est pas intervenu, sauf en ce qui concerne les services déjà organisés, à cette même date, par une ou plusieurs communes membres de la communauté de communes concernée qui peuvent continuer, après en avoir informé la région, à les organiser librement.

**Après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 2 abstentions (modalités de vote à préciser), le conseil municipal décide :**

- **D'APPROUVER** le transfert de la compétence « organisation des mobilités » à la Communauté de communes du cœur de l'Avesnois ;
- **PRECISE** que la délibération sera notifiée au Président la communauté de communes du cœur de l'Avesnois ;
- **HABILITE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la réunion tenue avec la MSA et la Fédération Nationale des MARPA sur le projet de création d'une MARPA à Solre-Le-Château. Un terrain communal a d'ailleurs été identifié.

Pour information, la Mutualité sociale agricole (MSA) a créé le concept des Maisons d'accueil et de résidences pour l'autonomie (MARPA) afin de répondre aux enjeux du vieillissement notamment en milieu rural. Les premières résidences MARPA sont créées, elles apparaissent comme une alternative à la maison de retraite pour les aînés qui souffrent d'une légère perte d'autonomie. Les seniors restent intégrés dans leur tissu local, ils ont toujours accès aux services de proximité, ils sont accueillis dans des logements privés, et profitent de services communs.

Premier réseau de résidences autonomes à but non lucratif sur le territoire national, le réseau des Marpa est animé depuis 1992 par une Fédération Nationale (FNMARPA). Elle se veut force d'anticipation et de proposition sur les thématiques de la prévention de la perte d'autonomie, la qualité de vie des seniors, la dynamisation des territoires ruraux par le maintien des services et la création d'emploi. En complémentarité de cette Fédération Nationale, il est apparu nécessaire début 2020, de créer une Fédération en Nord-Pas de Calais afin de répondre aux préoccupations majeures en termes de gestion des MARPA mais aussi pour apporter des réponses collectives au réseau existant.

L'enjeu est de rassembler les acteurs autour d'une vision partagée, renforcer la reconnaissance du concept, promouvoir les interactions et coopérations sur le territoire et devenir un acteur reconnu de l'économie sociale et solidaire en Nord Pas de Calais. En veillant à conserver un niveau de subsidiarité efficace pour préserver le fonctionnement des MARPA, la Fédération du Nord-Pas de Calais permet de renforcer les mutualisations existantes entre les résidences pour sécuriser la santé financière des structures et améliorer la qualité de service des résidents.

L'objectif de la convention est d'établir les modalités de coopération entre la MSA Nord Pas-de-Calais, la Fédération des Marpa Nord Pas-de-Calais et la commune dans le cadre de la création et de la gestion de la future MARPA.

Le présent accord pourra être complété par des conventions techniques spécifiques notamment en vue de détailler les contenus et modalités de réalisation de chaque phase d'étude.

La Commune doit s'engager à :

- 1- Devenir dès à présent membre associé de la Fédération des MARPA du Nord Pas-de-Calais, puis à la création de la MARPA, être représentée parmi les membres locaux de la Fédération,
- 2- Déléguer à la Fédération des MARPA Nord Pas-de-Calais, l'accompagnement du projet de la future MARPA,
- 3- Mettre à disposition de la Fédération des MARPA du Nord Pas-de-Calais un terrain d'au minimum 5 000 m<sup>2</sup> correspondant au cahier des charges MARPA,
- 4- Déléguer à l'association gestionnaire Fédération des MARPA du Nord Pas de Calais, la gestion de la future MARPA de sa commune.

Une réalisation d'étude d'opportunité d'un montant de 13 000 €, pris en charge à 50% par la commune devra démontrer que la population ciblée sera intéressée pour habiter en MARPA, qu'il existera bien sur le territoire des personnes fragiles ou autonomes relevant d'un accueil en résidence autonomie, que le besoin ne sera pas déjà couvert et que le territoire sera adapté (présence de professionnels de santé à proximité notamment)

En cas de lancement de l'opération, estimée à 3 ans dès la signature de la convention, la MARPA serait gérée par un bailleur social avec bail emphytéotique.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Est favorable** à la création éventuelle d'une MARPA sur la commune.
- **Décide** de prendre en charge à hauteur de 50 % l'étude d'opportunité.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec la MSA et la Fédération Nationale des MARPA.

## **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner de

- L'immeuble sis 17, Place Verte appartenant aux Consorts ZUCCA.
- L'immeuble sis Chemin Ponette appartenant aux Consorts LEROY
- L'immeuble sis 8, Rue de Beaumont appartenant à Mme DEBREYNE
- L'immeuble sis 7, Rue de Beaumont appartenant à Mme COUVEZ
- L'immeuble sis 1, Rue de Liessies appartenant à l'Association Diocésaine de Cambrai

## **COVID19**

Monsieur Serge GUNST, 1<sup>ER</sup> Adjoint fait un point sur la situation sanitaire.

La situation reste préoccupante avec un taux d'incidence supérieur à 400.

Toutes les réanimations, (hormis Cambrai) sont saturées dans l'Avesnois et la plupart du Département.

La moyenne d'âge des hospitalisés est en baisse (54,55 ans).

Au niveau du Bastion, sont réalisées entre 1500 à 1800 vaccinations par semaine, il est prévu de doubler d'ici 15 jours.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ARS a réalisé 2 campagnes plus que moyenne, de dépistage à la salle des fêtes G KORS, la 1<sup>ère</sup> 41 personnes et la deuxième 21 avec 0 positif à chaque fois.

Madame Evelyne MAREAUX précise que les élèves de maternelle et primaire ont repris l'école cette semaine avec le même protocole. Le collège n'ayant pas repris, les enfants ont pu manger directement au restaurant scolaire du Collège.

Les salles de sports restent fermées jusqu'à nouvel ordre, le sport en extérieur restant possible.

2 autotests par semaine seront prévus pour les enseignants et les agents, pas de consignes pour les tests salivaires, pas d'obligation pour les purificateurs d'air et les capteurs CO2.

## **PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL**

Madame Céline DALIBARD informe le conseil de la réception des documents 0 du projet de Plan Local d'urbanisme intercommunal. Une réunion de travail a permis de remonter à la 3Ca, des remarques et des demandes de prise en considération sur le plan de zonage, les parcelles constructibles, l'augmentation du linéaire des commerces, les emplacements réservés à revoir (notamment celui du cimetière), l'ajout des éléments patrimoniaux à préserver (les chapelles, oratoires, abreuvoir et pompes).

Au niveau de la réglementation générale, il n'y a pas trop de changement puisque la commune avait déjà un PLU. Des éléments importants, tels que le cadrage de la division du bâti (limitation de la surface à diviser +/- 40m<sup>2</sup>), la gestion des places de stationnement et des poubelles devraient être ajoutés au niveau des centres bourgs du pôle principal (Avesnes) et des secondaires (Avesnelles, Sains du Nord et Solre-Le-Château).

Des interrogations du monde agricole ont été aussi transmises à la 3CA. Il est préférable d'en parler maintenant plutôt que pendant l'enquête publique.

Une deuxième réunion de travail est prévue le 05/05/2021 à la 3CA.

## **PLAN DE RELANCE TOITURE SALLE DE SPORTS ET ECLAIRAGE PIETONS CENTRE BOURG**

L'échafaudage a été installé à la salle des sports, les travaux de la rénovation du chéneau devrait démarrer bientôt. L'entreprise a décelé d'autres désordres sur la toiture, dus à l'âge du bâtiment. A suivre.

Les travaux d'installation d'éclairage LED des passages piétons du centre bourg devraient quant à eux démarrer mi-juillet.

## **DEPARTEMENT**

### **1) TRAVAUX DE GRAVILLONNAGE**

Monsieur Jean-René LECERF, Président du Département informe des travaux de gravillonnage aux entrées de Solre-Le-Château, sur la RD962, vers Sars-Poteries et la RD963 vers Jeumont.

### **2) CONNEXION RD962 / RD 963**

Pour faire suite à un courrier de relance au Département et aux travaux de la nouvelle caserne de gendarmerie, pour l'aménagement d'une connexion entre la RD962 / RD 963, Monsieur Arnaud DECAGNY, Vice-président du Département en charge des infrastructures et des transports nous informe que les modalités financières de 2017 qui portaient la participation du bloc communal à 50% a été revu à 30% pour la commune. Néanmoins, l'estimation de cette opération estimée à 1 M € soit un coût financier de 300 000 € pour la commune, ce qui n'est pas possible pour l'instant.

### **3) TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'INTERSECTION RUE DE BEAUMONT ET DU QUARTIER**

Monsieur le Maire précise que les travaux de l'aménagement de l'intersection de la Rue de Beaumont et de la Rue du Quartier sont prêts, l'entreprise a été retenue par le Département. Suite à un quiproquo, la division parcellaire, à charge de la commune doit être réalisée dans les plus brefs délais pour que les travaux puissent démarrer.

## **TRAVAUX NOREADE**

### **1) RUE DE CLAIRFAYTS ET RUE DU QUARTIER**

Monsieur le Maire informe que les travaux de rénovation du réseau d'eau potable ont généré moins de gênes que prévu, surtout sur le tronçon Rue de Clairfayts, réalisés pendant les vacances scolaires. Sur la partie Rue du Quartier, il avait été prévu un alternat par feux tricolores, là aussi, pas besoin, tout s'est bien passé. Noréade a rencontré quelques roches mais sans grande difficulté. Le raccordement des particuliers devrait se faire normalement en souterrain par fusée.

### **2) ROUTE DE SIVRY**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'assainissement collectif vont démarrer mi-mai pour 1 mois 1/2, Route de Sivry. Les travaux devant se réaliser en milieu de chaussée, la route sera barrée et un itinéraire de déviation sera installé par le Département. Les riverains ont reçu un courrier explicatif ainsi que la possibilité d'aide de l'Agence de l'eau pour les travaux de raccordement dans la partie privative.

### **3) RUE DE L'ECREVISSE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'assainissement collectif commenceront début septembre pour 4 à 5 mois, Rue de l'Ecrevisse Tant à Solre-Le-Château que Beaurieux (l'assainissement devant être relié à la station de lagunage de Beaurieux). Les travaux devant se réaliser aussi en milieu de chaussée pour la départementale et en accotement pour les communales, ces dernières seront barrées et un itinéraire de déviation sera installé par le Département et les communes de Solre-Le-Château et Beaurieux. Les riverains ont reçu aussi un courrier explicatif ainsi que la possibilité d'aide de l'Agence de l'eau pour les travaux de raccordement dans la partie privative.

### **4) PLACE FERMAUWEZ**

Monsieur Philippe BODIN, Adjoint aux travaux, précise que Noéade va refaire la partie abimée Place Fermauwez suite aux ruptures de canalisation dues au gel. Une réunion sur place est prévue semaine prochaine pour délimiter la zone de réparation.

## **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 ET 27/06/2021**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27/06/2021, inhabituellement à la salle des fêtes G KORS.

Face à ce double scrutin et la situation sanitaire par la COVID19, une organisation stricte est recommandée par l'Etat pour la tenue des bureaux de vote et le dépouillement.

Un aménagement type a été fourni par l'Etat. Les assesseurs et les scrutateurs devront soit être vaccinés (prioritaires à la vaccination) soit avoir en possession un test PCR fait 48 h avant. Il va être très difficile de recruter des scrutateurs.

Les assesseurs et conseillers municipaux devront tenir une permanence de 3 h 30 chacun pour le bon déroulement des opérations.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire, 1<sup>er</sup> Vice-président de la communauté de communes du Cœur Avesnois informe l'assemblée des discussions en réunion de bureau (à soumettre au vote), à savoir :

- Gestion de l'ancienne CCI
  - La 3CA a essayé en vain de vendre le bâtiment.
  - Le département et l'Etat devrait accompagner la 3Ca pour sa rénovation. La première des actions étant le clos et le couvert.
  - Transformer le bas en espace culturel et le haut accueillir des jeunes adultes en situation de handicap léger.

### **COURRIERS ET POINTS DIVERS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents courriers et points divers, à savoir :

- Monsieur le Maire souligne l'excellent travail des services techniques sur tous les fronts et plus particulièrement pour la réalisation des jardinières avec un formateur hors pair (Philippe BODIN, Adjoint aux travaux) en tôlerie, soudure et peinture. Les femmes de services des écoles, épaulées celles de la mairie ne sont pas non plus démeritantes avec la remise en peinture des couloirs de l'école primaire. Bravo à tous.

- Effectifs restaurant scolaire, garderie :

Moyenne des Effectifs périscolaires	Février	Mars
○ Restaurant scolaire		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	57.27	55.14
▪ Ecole maternelle « La Ruhe »	16.83	15.21
○ Garderie		
▪ Ecole primaire « Jean Mercier »	13.75	09.71
▪ Ecole maternelle « La Ruhe »	2.91	02.21

Fait en séance les jour mois et an susdits.

Le Maire,



**Patrick DEHEN**